

MINISTERE DES FINANCES ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
Délégation de l'Economie et des Finances de Gérone
Secrétariat Général

Cachet électronique :
*Ministère des Finances et des Administrations
Publiques
Délégation de l'Economie et des Finances
Gérone
8 février 2013, 12 : 05 : 12
Départ 0007.001.2013.S.000223*

Bureau
N/réf : dossier 131/12 affaire suivie
S/Ref : 2012 017 00138

Date : Gérone, 6 février 2013

OBJET : Château de Querroig

DESTINATAIRE : Stéphane DROUET
Président de l'Association européenne « Salvem Querroig »
Le Puig del Mas
1, rue du Lion d'Or
F-66650 Banyuls-sur-Mer (France)

En réponse à votre demande d'information en date du 20/05/2012, adressée au Service territorial du Cadastre de Gérone, relative au « Château de Querroig », situé sur la frontière franco-espagnole, nous vous joignons, à toutes fins utiles, le rapport de la Délégation de l'Economie et des Finances de Gérone.

Le Délégué

Victor Turiel Lopez

Courrier électronique : DEHGirona@igae.minhap.es
Adresse géographique : 47, avenue Jacques Ier 17001 – GERONE Tél : 972 41 72 39 Fax : 972 22 64 54

TURIEL LOPEZ VICTOR MARIA – 2013-02-07 09:46:35 CET
L'authenticité de ce document peut être vérifiée par le code électronique : TYDD7IKDQ22LXLDP sur
www.pap.minhap.gob.es

RAPPORT SUR LA PROPRIETE ET LA LOCALISATION DU CHÂTEAU DE QUERROIG SITUE SUR LA FRONTIERE FRANCO-ESPAGNOLE ENTRE LA COMMUNE ESPAGNOLE DE PORT-BOU ET LES COMMUNES FRANCAISES DE CERBERE ET DE BANYULS-SUR-MER

Le Service Territorial du Cadastre de Gérone en date du 22/06/2012, indique qu'il a réceptionné une demande de confirmation de la propriété du château de Querroig de SOL MARIA DE LA BLANCA DE MEDINA Y ORLEANS-BRAGANZA, Comtesse d'Ampurias, signée à Paris et datée du 7 novembre 2011 avec une série de documents joints.

Dans cette lettre, il est demandé que l'Etat espagnol et l'Etat français reconnaissent en vertu du droit acquis de l'histoire et du titre de noblesse, la propriété de la Comtesse d'Ampurias sur le château susmentionné, en se basant sur l'Acte d'émancipation et de succession du Comte d'Ampurias Pons V (ou Pons Hugues IV) à son fils Malgaulin, du 8 mai 1309 et sur l'acte de procuration de Madrid du 6/02/1789 qui certifie que le dernier Seigneur documenté de Banyuls fut le Duc de Medinaceli, Don Pedro de Alcantara Fernandez de Cordoba, Comte d'Ampurias. Il est souligné également que les historiens et archivistes locaux n'ont retrouvé aucun acte de vente ou d'expropriation du château susmentionné de Querroig depuis 1789 et qu'il n'existe aucun document aux Archives ducales de Medinaceli.

Il est demandé aussi que les deux Etats et en particulier la Commission mixte franco-espagnole d'abornement confirment que la Tour de Querroig située sur le tracé de la frontière ne constitue pas une borne ou un signe de démarcation au sens de l'article 3 de l'Accord du 8 février 1873 entre l'Espagne et la France.

Enfin, la Comtesse d'Ampurias sollicite que les deux Etats et en particulier la commission mixte franco-espagnole d'abornement, prennent conscience de l'intérêt patrimonial, culturel et naturel de cette forteresse du Haut Moyen-Age comme un lieu singulier et emblématique de l'Union européenne et autorisent la réalisation du projet de sauvegarde et valorisation de l'association européenne « Salvem Querroig » de Banyuls-sur-Mer : étude topographique, fouilles archéologiques et travaux de restauration et d'éclairage du château en ruines.

Est joint par ailleurs aux documents précités, un courrier électronique en date du 20/05/2012 de DROUET STEPHANE, président de l'association transfrontalière « Salvem Querroig » adressé au Service du Cadastre de Gérone. Ce message met en exergue la volonté de restaurer le château en ruines en indiquant que du côté français, ce dernier se situe sur les parcelles cadastrales de la commune de Banyuls-sur-Mer et de Cerbère (Forêt gérée par l'ONF).

Ce document ajoute qu'il est nécessaire de connaître le propriétaire du terrain où se situe le château du côté espagnol dans la mesure où la Généralité de Catalogne précise que la zone occupée par le château ne fait pas partie de la « forêt de la montagne de Port-Bou », dont elle est propriétaire. Il est souligné également que selon Joan CAPDEVILA, délégué de la commission mixte d'abornement, le château se situe sur la crête de la montagne et par voie de conséquence sur le tracé de la frontière. De plus, le président de « Salvem Querroig » précise que la Fondation de Medinaceli serait disposée à transférer la propriété à son association.

Dans les documents joints, il y a la réponse datée du 26/03/2012 du Département [ministériel] de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Alimentation et du Milieu Naturel de la Généralité de Catalogne et qui a été faite au Président de l'association européenne « Salvem Querroig ». Il y est indiqué que la zone occupée par le château ne fait pas partie de la « forêt de Port-Bou », ainsi que

le démontre la photo cartographiée qui est jointe (et dans laquelle on constate que la ligne de la frontière se situe environ à 40/50 mètres juste en-dessous des ruines du château).

Le dossier transmis comprend aussi la réponse de l'Institut Géographique National [du Gouvernement espagnol] au Président de l'association qui précise textuellement que :

« Le Château de Querroig n'est pas une borne frontière et, par la même, ne sont pas applicables les dispositions de l'article 3 de l'Accord du 8 février 1973 entre l'Espagne et la France.

L'autorisation pour la réalisation du projet de sauvegarde et de valorisation que tend à mettre en œuvre l'association européenne « Salvem Querroig » sera accordée en fonction du projet précité, puisqu'il sera nécessaire d'évaluer comment celui-ci affecte le tracé de la ligne de frontière ».

Compte tenu des éléments précédemment examinés, la Délégation de l'Economie et des Finances de Gérone a saisi pour information le Département [ministériel] de la Culture de la Généralité de Catalogne (Services Territoriaux), la Direction Générale des Beaux Arts et des Biens Culturels du Ministère [espagnol] de l'Education, de la Culture et des Sports, l'Institut Géographique National (département du développement), la Délégation du Gouvernement [espagnol] de Gérone et la Mairie de Port-Bou.

Le 11/07/2012, le Département [ministériel] de la Culture de la Généralité de Catalogne a répondu que ledit château ne figurait pas comme un bien culturel d'intérêt national [BCIN] dans le catalogue du patrimoine culturel catalan même si, dans l'hypothèse où il se situerait sur le territoire catalan, il se verrait appliquer la première disposition additionnelle de la loi n°9/93, sur le patrimoine culturel catalan, selon laquelle tous les restes de fortifications et murailles doivent être considérés comme des BCIN.

Le 18/07/2012, en réponse au courrier de la Délégation de l'Economie et des Finances de Gérone, l'Institut Géographique National a apporté le plus de précisions possibles sur les limites de la frontière franco-espagnole dans la zone où est situé le château de Querroig en joignant le tracé de la limite de la frontière sollicitée. On observe que la ligne de la frontière a été dessinée juste au sommet du pic où se trouvent les ruines du château, en laissant la tour du château en territoire espagnol et le reste (la majeure partie du château) sur le territoire français. Cette documentation a été transmise au Service du Cadastre pour que l'on puisse dessiner sur la base de données graphiques la ligne de frontière en accord avec celui-ci.

La réponse de la Sous-Direction Générale de la Protection du Patrimoine Historique du Secrétariat d'Etat à la Culture [Gouvernement espagnol] a été reçue le 20/07/2012 et mentionne qu'il n'existe pas d'inscription du château en question dans le Registre Général des Biens d'Intérêt Culturel [de l'Etat espagnol] nonobstant le fait que tous les châteaux espagnols, même ceux qui sont à l'état de ruines, sont considérés comme des biens d'intérêt culturel jouissant d'une protection intégrale. Le Secrétariat d'Etat à la Culture affirme dans ce courrier que le château de Querroig est un bien d'intérêt culturel [espagnol].

Le 10/08/2012, la Mairie de Port-Bou a envoyé un rapport des services techniques municipaux en lien avec l'immeuble précité en signalant que ce dernier se trouve sur un terrain non constructible et qu'il figure dans le catalogue du patrimoine des monuments et éléments d'intérêt historique et artistique bien que cet instrument d'urbanisme n'ait nullement été transmis.

Le 25/10/2012, le Service du Cadastre de Gérone a indiqué que la modification du tracé de la limite frontalière entre l'Espagne et la France a été effectuée conformément à l'information transmise par l'Institut Géographique National.

Sur la base de l'ensemble des considérations antérieures, on peut **CONCLURE** de la façon suivante :

Une fois dessinée de façon détaillée la ligne de frontière sur la zone du Château de Querroig, on observe que les restes du château sont situés entre la France et l'Espagne, le plan de ce dernier suit l'orographie du terrain, qui est situé sur le sommet du mont ou pic (puig). On estime que l'ensemble du château pourrait occuper environ 1.100/1.200 m², alors que la partie du château situé sur le territoire espagnol serait approximativement de 160 m² (15%), bien que à l'intérieur de cette partie, se trouve la tour du château qui est l'unique tour à être restée debout (Voir ci-joint le plan de la zone).

La parcelle cadastrale propriété de la Généralité de Catalogne qui englobe la « Forêt de Port-Bou », transférée par l'Etat espagnol par Décret Royal n°1950/80 est celle numérotée 17147A001000890000AW, et représentant 2.640.635 m². Elle est délimitée au nord par une ligne d'environ 4,5 km avec la frontière française. Comme la ligne de frontière n'avait pas été correctement dessinée, le Département [ministériel] de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Alimentation et du Milieu Naturel de la Généralité de Catalogne avait compris que la zone occupée par le château ne faisait pas partie de la parcelle cadastrale de sa propriété. Une fois modifiée la ligne de la frontière, on constate qu'une petite partie des ruines du Château de Querroig se trouve à l'intérieur de la parcelle appartenant audit organisme.

S'agissant des droits de propriété allégués par la Comtesse d'Ampurias sur ledit immeuble, il reviendrait à l'Administration de la Justice de se prononcer, une fois engagée par la partie intéressée la procédure judiciaire correspondante.

Gérone, le 6 février 2013

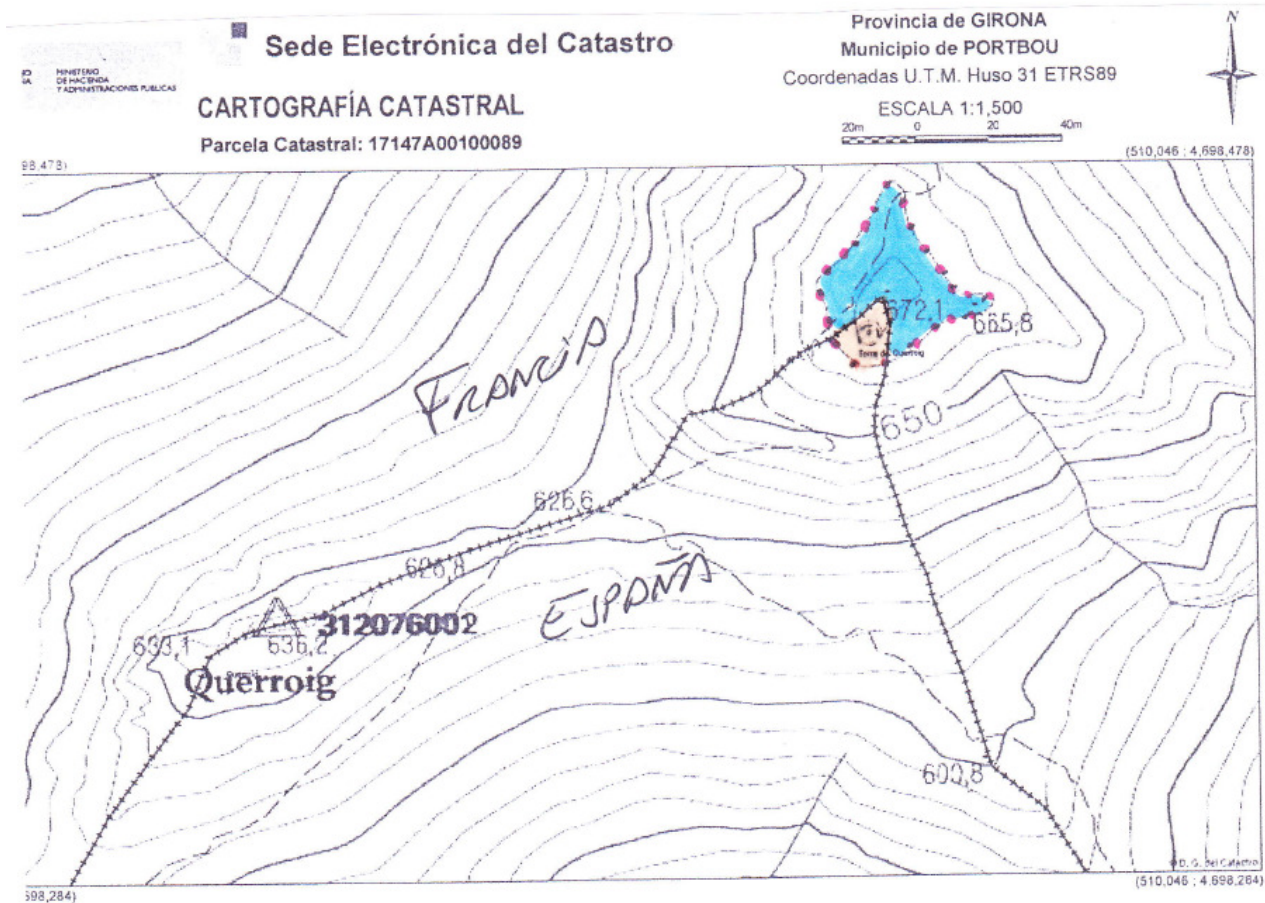
Francisco Suarez Ballesteros,

Chef de la section du patrimoine de l'Etat

Avis conforme du Délégué
Victor Turiel Lopez

Impression de la carte
Base électronique du Cadastre [espagnol]
Cartographie cadastrale
Parcelle cadastrale : 1747A00100100100089

Province de Gérone
Commune de Port-Bou
Coordonnées U.T.M. Huso 31 ETRS89
Echelle 1 : 1,500



Ce document n'est pas une certification cadastrale. Direction Générale du Cadastre 19/12/12

Pointillés en rouge : plan du château de Querroig [correspondant au relevé topographique]

En orange : territoire espagnol [où se trouvent la tour à signaux en ruines et les restes du château]

En bleu : territoire français [occupé par le château]

----- frontiere franco-espagnole

(Traduction du castillan en français réalisée par Stéphane DROUET, Président de l'association européenne « Salvem Querroig »)